LIMOGES HABITAT

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261014-20261014_B05-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 14 OCTOBRE 2026

20261014_B05 - RILHAC RANCON – Allée Pierre Mazière – OP 708 - Acquisition de 3 logements (1 PLUS – 2 PLAI) en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) dans le cadre de la Reconstitution de l'Offre NPNRU – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 473 400,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Prêts PLAI : taux du Livret A – 0,4 % ; prêts PLUS : taux du Livret A + 0,60 %)

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 octobre 2026 à 16 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Messieurs Jean-Marie JAVELON et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Véronique BOUTIN, Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur BRUNEAU, Président.

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261014-20261014_B05-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements, allée Piere Mazière à Rilhac Rancon,

Vu l'offre de prêt formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 473 400,00 €,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Article 1 : 4 lignes de prêts pour un montant total de 473 400,00 €, destiné à financer l'acquisition de 3 logements (1 PLUS – 2 PLAI) en VEFA, allée Pierre Mazière à Rilhac-Rancon, dont les caractéristiques sont les suivantes :

 - Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLAI 218 098,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -**0,40 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

 - Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLAI FONCIER 90 373,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -**0,40 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261014-20261014_B05-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

- Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS 122 597,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +**0,60 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

- Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS FONCIER 42 332,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +**0,60 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

- Article 2 : Autorise la Directrice générale de LIMOGES HABITAT à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole, la Commune de RILHAC-RANCON et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées
le 19 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le 19 OCT. 2026
LE PRESIDENT
Henry BRUNEAU

